



PRÉFET DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 12/07/2023

SÉCHERESSE EN CORRÈZE : LE PLAN DE VIGILANCE EST DÉCLENCHÉ

Le comité de suivi opérationnel de l'étiage (CSOE) de la Corrèze s'est réuni le 11 juillet 2023 afin de faire un point sur la situation actuelle et sur les prévisions quant à l'évolution de la ressource en eau.

Durant le mois de juin, la pluviométrie a présenté un caractère hétérogène à l'échelle du département : les secteurs situés à l'ouest présentent des cumuls équivalents ou supérieurs à la normale d'un mois de juin alors que ceux situés à l'est ont été insuffisamment arrosés (déficit moyen de l'ordre de 10 % par rapport à la normale). Aucune précipitation significative n'est prévue dans les jours à venir et les pluies éventuelles bénéficieront principalement à la végétation.

Avec le retour d'un temps sec et chaud, si certains indicateurs utilisés pour le suivi de la sécheresse demeurent pour le moment à des niveaux satisfaisants (taux d'humidité des sols, niveau de remplissage des ressources souterraines), une détérioration des indicateurs relatifs aux écoulements de surface s'est amorcée.

Notamment les débits des cours d'eaux se sont orientés à la baisse, en particulier dans les secteurs sud et ouest du département où des difficultés sont à présent observées et les seuils de vigilance sont en passe d'être franchis sur plusieurs stations hydrométriques de référence.

Dans certains départements limitrophes (Creuse, Haute-Vienne et Lot), le plan de vigilance a déjà été déclenché dans des secteurs hydrologiquement connectés au département de la Corrèze.

Dans ce contexte, **le préfet de la Corrèze** a décidé de mettre en place le plan de vigilance dans l'ensemble du département à compter du **13 juillet**.

En l'absence de précipitations significatives à court terme et de diminution des prélèvements, le passage de la « vigilance » au niveau « alerte », qui implique des restrictions des usages de l'eau, pourrait être nécessaire sur tout ou partie du département dans les semaines qui viennent.

Le préfet invite chaque consommateur d'eau à être très attentif à l'utilisation de la ressource en eau, tant prélevée directement dans le milieu naturel que dans le réseau d'eau potable.

L'eau est une ressource rare et chacun d'entre nous peut adopter les bons réflexes pour l'économiser. Chaque geste compte.

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex

Retrouvez toutes les informations utiles :

- pour les particuliers sur le site national : <https://vigieau.gouv.fr/> : ce nouveau site permet aux particuliers de mieux s'informer sur la sécheresse ; ils pourront y consulter les restrictions les concernant (arrosage des jardins, remplissage des piscines, etc) et y trouver des éco-gestes permettant de gagner en sobriété dans leurs usages tout en préservant l'eau à la maison ;

- pour les autres usagers (collectivités, agriculteurs, autres entreprises ...) sur le site de l'État en Corrèze :

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Police-de-l-eau/Ressource-en-eau>

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.gouvernement.fr/les-priorites/agir-contre-la-secheresse>



Service référent :

DDT19 – Service environnement, police de l'eau et risques

Unité gestion de la ressource en eau

05 55 21 82 51

ddt-seper@correze.gouv.fr

Cabinet du préfet

Bureau de la communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr



1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex